Image not found or type unknown

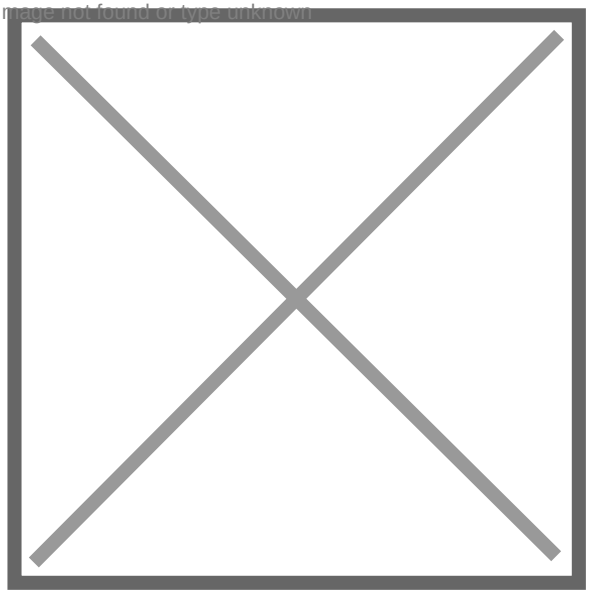

Convocation pour entretien préalable

Par **titmel7**, le **27/03/2008** à **09:58**

Bonjour, j'étais convoquée hier pour l'entretien préalable à ma situation professionnelle (c'est ce qu'il était annoté sur le recommandé) soit convocation pour entretien préalable au licenciement. Je me rends à mon ancien travail pour ce rendez vous en me disant que j'allais enfin en voir le bout, et bien non car le directeur de l'établissement, celui qui me convoquait était en rendez vous extérieur.

A t'il le droit de ne pas être présent lors de ce rendez vous, que va t'il advenir, un autre rendez vous? Le licenciement pour non présentation à l'entretien?

Cela me parait étrange que l'on puisse se défiler de la part d'un directeur pour cet entretien.

Pouvez vous m'informer plus et me dire ce qu'il va advenir de cette situation, je suis totalement perdue??!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés